

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20250902

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

### Étaient Présents :

Date de convocation  
15 septembre 2025

Date d'affichage  
15 septembre 2025

MM. BORDEAU Christian, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÿ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

### Nombre de conseillers

En exercice : 42  
Présents : 26  
Votants : 36

### Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Madame NELET Annie  
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud  
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper  
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy  
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise  
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique  
M. CHÉRON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
Mme GERMAIN Martine  
M. JAMOIS Xavier  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250925-20250902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET :**

**CAMPUS SAINT-CALAIS  
TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES BOIS (LOT N°5)**

Vu le code de la commande publique,

Suite à la consultation pour la passation des marchés de travaux pour la construction d'un Campus à Saint Calais, aucune candidature et offre n'a été déposée, pour le lot n°05 (Menuiseries intérieures bois).

L'article R2122-2 du code de la commande publique prévoit que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits.

Le maître d'œuvre du projet a ainsi sollicité trois entreprises. Une seule entreprise a fait une offre : SARL EBENISTERIE JL (72150 PRUILLE L'EGUILLE) / Montant de l'offre : 40 526 € HT.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, par 30 voix POUR, 6 ABSTENTIONS :**

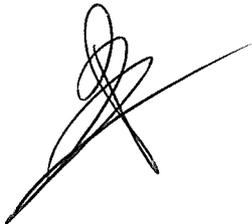
- **ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise SARL EBENISTERIE JL (72150 PRUILLE L'EGUILLE) pour les travaux de menuiseries intérieures bois (lot n°5) pour la construction d'un Campus à Saint Calais, pour un montant de 40 526 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 25 septembre 2025

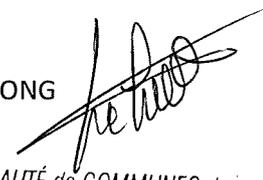
La secrétaire de séance,

Candy RENARD



P/Le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS